



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES TRANSPORTS AUTOMOBILES
USUMBURA.

Usumbura, le 8 septembre 1956

N°: 082/ 07615 /1139/C5.Acc

A Messieurs les Administrateurs de Territoire
(tous)

OBJET: ACCIDENTS DE ROULAGE.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que tous documents, lettres, croquis, interrogatoires des parties, etc... ayant trait à un accident de roulage où un véhicule S.T.A. est impliqué, doivent parvenir, établis en QUATRE EXEMPLAIRES, au Commandant du S.T.A.

En effet, le fait de n'en produire qu'un seul, oblige le Chef du Service des Transports à fournir des copies, ce qui lui donne un surcroît de besogne aisément évitable.-

Messieurs les Administrateurs de Territoire peuvent, s'ils le désirent, obtenir des imprimés modèle T.12 "P.V.d'ACCIDENT DE ROULAGE". Il suffit pour cela d'en faire la demande au Commandant du S.T.A. Provincial du RUANDA-URUNDI.-

Le Secrétaire Provincial
du RUANDA-URUNDI
P. LEROY.

P. Leroy

F.P.5/H

16/9/56

exécution

A commander